Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : AHQ-ARQ

Numéro du dossier : R-4177-2021 Phase 2

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 1. Prévision des livraisons

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

Disposer des prévisions les plus centrées possible afin de s'assurer que les tarifs assumés par les membres de l'AHQ-ARQ soient justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Énergir prévoit un augmentation notable des livraisons totales sur l'horizon 2022-2026. L'AHQ-ARQ compte questionner Énergir sur les hypothèses sous-jacentes dont notamment celles du marché grandes entreprises et du marché petit et moyen débits et en particulier les hypothèses sur les volumes prévisionnels des transferts vers l'électricité attribuables à la biénergie (B-0138).

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 2. Besoins en équilibrage

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer que les approvisionnements sont suffisants et que les stratégies sont optimisées tout en considérant leur impact sur la fixation de tarifs justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Les besoins en équilibrage sont en partie comblés par les sites d'entreposage situés sur le territoire d’Énergir. Ces sites sont composés de l'usine LSR et des deux sites d'entreposage souterrains d'Intragaz (Saint-Flavien et Pointe-du-Lac). Sur l’horizon du plan d’approvisionnement, les caractéristiques physiques du site de Saint-Flavien demeurent les mêmes, mais Énergir y aura recours différemment à partir de l’année 2023-2024. Les caractéristiques du site d’entreposage de Pointe-du-Lac permettent une modulation des injections et des retraits en cours de journée, sur la période de l’hiver, avec une dernière fenêtre de nominations, trois heures avant la fin de la journée gazière, qui peut être utilisée dans certaines conditions. De plus, ce site peut être cyclé lorsque des capacités de transport sont disponibles à cette fin. Ainsi, le gaz peut être retiré et réinjecté par la suite, permettant de maintenir un débit élevé de retrait et offrant un volume total de gaz sur la période de l’hiver supérieur à la capacité physique du site (B-0140, pages 12 et 13). L'AHQ-ARQ compte questionner Énergir sur la flexibilité permise par les sites d'entreposage d'Intragaz et pourra formuler des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 3. Remplacement des capacités d'entreposage à Dawn au 1er avril 2023

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer que les approvisionnements sont suffisants et que les stratégies sont optimisées tout en considérant leur impact sur la fixation de tarifs justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Énergir demande à la Régie d'approuver les caractéristiques du ou des contrats d'entreposage devant entrer en vigueur le 1er avril 2023, comme décrites à la pièce B-0046. Ce document suscite certaines questions que l'AHQ-ARQ compte éclaircir puis formuler des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 4. Proposition d'outil de maintien de la fiabilité sous forme de gaz naturel liquéfié

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer que les approvisionnements sont suffisants et que les stratégies sont optimisées tout en considérant leur impact sur la fixation de tarifs justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Énergir demande à la Régie d'approuver à compter de l'année tarifaire 2022-2023 l'application d'une nouvelle méthodologie pour l'utilisation des capacités d'entreposage à l'usine LSR par GM GNL de même que l'application de propositions complémentaires relatives à la gestion de l'espace vacant et de l'inventaire à l'usine LSR (B-0141). L'AHQ-ARQ compte analyser ces demandes et formuler des recommandations à la Régie si nécessaire.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 5.Service de pointe pour l'hiver 2022-2023 et achat de transport

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

S'assurer que les approvisionnements sont suffisants tout en considérant leur impact sur la fixation de tarifs justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le déficit d'outils à combler pour l'année 2022-2023 est de 2 211 10^3m^3/jour (B-0140, pages 24 à 29). Afin de combler ce déficit, Énergir prévoit contracter une option sur un service de pointe auprès d'un fournisseur sur le marché secondaire pour 1 715 10^3m^3/jour qui serait disponible pour cinq périodes pendant l'hiver et acheter une capacité de transport de 496 10^3m^3/jour sur le marché secondaire FTSH de décembre à mars. L'AHQ-ARQ compte questionner Énergir sur cette stratégie et sur l'analyse de rentabilité qui justifie ces choix. De plus l'AHQ-ARQ s'interroge sur la limitation du service de pointe à 1 715 10^3m^3/jour, entraînant le besoin pour la capacité de transport additionnelle de 496 10^3m^3/jour. À la suite d'obtention d'informations additionnelles auprès d'Énergir, l'AHQ-ARQ pourra formuler des recommandations à la Régie au besoin.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 6. Demande d'autorisation de dépassement des budgets du PGEÉ pour le marché VGE en 2021-2022

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

L'AHQ-ARQ veut s'assurer que les dépenses d'Énergir sont justes et raisonnables puisqu'elles ont un effet sur les tarifs assumés par ses membres.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Énergir demande à la Régie d'autoriser de manière prioritaire une marge de dépassement maximale de 76 %, au lieu de 15 %, du budget autorisé d'aides financières pour les volets et sous-volets du marché Ventes Grandes entreprises (VGE) pour l'année 2021-2022 (B-0073). L'AHQ-ARQ note toutefois une hausse des aides financières unitaires réelles au 31 mars 2022 pour le volet Encouragement à l'implantation pour la clientèle industrielle (B-0073, page 7, tableau 3). L'AHQ-ARQ a préparé une demande de renseignements pour en savoir plus sur la rentabilité de telles aides financières et des recommandations à la Régie pourront être formulées. L'AHQ-ARQ compte aussi analyser le Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ) 2022-2023 (B-0051) et formuler des recommandations au besoin.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience.

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets